

# LE P'TIT MONTREUILLAIS

facebook : Commune de Montreuil le Gast

www.montreuil-le-gast.fr

## Voirie, cimetière, santé : Nos premières réalisations !

p 5-6

### COMMERCE

De nouveaux boulangers  
p 7

### CONCOURS PHOTO

Montreuil sous la neige  
p 4 et 17

### ASSOS

S'adapter face  
à la Covid-19  
p 12 et suivantes





## Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie  
02 99 66 90 39  
mairie@montreuil-le-gast.fr

Permanences du maire  
Vous pouvez prendre rendez-vous avec  
M. Henry les lundis et vendredis après-midi

Permanences / astreinte des adjoints  
Vous pouvez prendre rendez-vous avec les  
adjoints le samedi matin, 10h30 - 12h :

- samedi 13 mars : Jean-Yves Clolus
- samedi 20 mars : Jean-Luc Dugué
- samedi 27 mars : Anita Oblin
- samedi 10 avril : Jean-Yves Clolus
- samedi 17 avril : Jean-Luc Dugué
- samedi 24 avril : Anita Oblin

►► DATE DE CLOTURE DU PROCHAIN  
P'TIT MONTREUILLAIS :  
VENDREDI 16 AVRIL !  
pensez à envoyer vos articles avant  
(texte dans e-mail sans doc word / open.  
photos jpg en pj)

Prochaine parution : lundi 3 mai

Bulletin municipal de Montreuil-le-Gast  
Responsable de la publication : Lionel Henry, maire ;  
rédaction, mise en page : municipalité ;  
Dépôt légal : août 2020 ; tirage : 850 exemplaires ;  
imprimé sur papier recyclé par l'Imprimerie GPO,  
Thorigné-Fouillard ; photo couverture : Yves Margolis



*De gauche à droite : Yves Simon, Claude Jaouen, Lionel Henry, Isabelle Lavastre, Nathalie Appéré et André Crocq*

## Val d'Ille - Aubigné : la présidente de Rennes Métropole en visite à Montreuil-le-Gast

Le mercredi 10 juin, le siège montreuillais de la Communauté de Communes recevait Nathalie Appéré, présidente de Rennes Métropole et André Crocq, président du Pays de Rennes.

Les deux élus métropolitains ont été accueillis par Claude Jaouen, président, Isabelle Lavastre (Vice-Présidente en charge de l'urbanisme) et Lionel HENRY (Vice-Président en charge des mobilités). L'heure n'est plus au redécoupage des intercommunalités. Les échanges ont porté sur des points de convergence ou axes de coopération possibles : mobilités, alimentation durable, transition énergétique et équilibre du territoire. Les deux collectivités portent des projets communs : renfort de l'offre de transport vers la métropole, réseaux partagés de pistes cyclables, réflexion sur les doublons bus/cars...

La rencontre s'est poursuivie par une visite de la ferme bio du P'tit Gallo. Yves Simon, parfaitement rodé à l'exercice, a présenté son exploitation : production de lait transformée sur place, distribution des produits en circuit-court et en restauration collective, démarche de développement durable... Les élus ont pu découvrir la micro-méthanisation participant à l'autonomie énergétique de la ferme. Nathalie Appéré a félicité l'exploitant pour ce "modèle vertueux d'agriculture et d'alimentation durables".

### Nous ne ferons pas de poisson d'avril...

*Avec les collègues, nous imaginions faire une petite blague dans le bulletin pour notre premier 1er avril du mandat... Mais la situation actuelle ne se prête pas trop à ce genre de facétie. La situation sanitaire liée à la Covid-19 est tellement préoccupante même si la mise en place, tant attendue, du vaccin peut nous laisser espérer que le pire est désormais derrière nous. La situation locale n'aide pas trop à nous réjouir non plus. Cela aurait pu être notre Poisson d'avril : la rue du Rocher semble installée sur une faille sismique tant nous relevons de dégâts sur la voirie. De nombreuses portions de trottoirs s'enfoncent dans le sous-sol. Engagés dans l'enfouissement de la ligne Très-Haute Tension et des autres réseaux sur la rue de la Mézière, nous n'envisagions pas de lourds travaux rue du Rocher. L'état de la voirie de notre plus vieux lotissement nous oblige à agir au plus vite. Et l'état du réseau d'eau pluviale de la rue de la Mézière, récemment mis au jour, se montre très dégradé. Autant dire que notre budget voirie risque d'être insuffisant pour tout remettre en état. Assaillis de demandes de Montreuillais.es, toutes plus justifiées les unes que les autres, nous allons devoir effectuer des choix en prenant en compte la seule "vieillesse" de la voirie et des réseaux. Il n'y a pas de citoyens de seconde zone mais il ne doit pas y avoir non plus de passe-droits. Ceux qui demandent le plus fort n'ont pas forcément le plus raison...*

*A la lecture de ce bulletin, vous verrez que l'équipe municipale travaille et réalise ce qu'elle vous avait présenté dans son programme. La maison médicale a enfin pu ouvrir ses portes et toutes les cellules sont désormais occupées par les professionnels de santé. C'est l'aboutissement d'un travail réalisé dans le dialogue ces dernières années. Cet équipement répond à la volonté des Montreuillais.es d'avoir sur place une offre médicale satisfaisante. Aux côtés du Dr Nenez qui maintient son activité au cabinet médical, ce sont 3 jeunes médecins qui arrivent sur la commune. A l'heure des "déserts médicaux", c'est plutôt réjouissant pour Montreuil et ses habitants. Tout comme la prochaine arrivée de jeunes repreneurs pour notre boulangerie. Bienvenus à nos nouveaux boulangers et merci à Mme et M. Bougouin pour leurs bons services pendant plus de 20 ans. Belle retraite à eux !*

*Nous avons sollicité les services du département au sujet de la circulation en centre-bourg. Ils nous ont conforté dans l'idée de faire réaliser une étude globale sur les déplacements et les aménagements à envisager. En attendant, nous avons voulu agir pour la sécurisation des déplacements : ralentisseurs rue des Cours-Besnard, radar pédagogique itinérant. Nous travaillons par ailleurs sur la réalisation d'une carte des cheminements doux et comptons, avec votre coopération, effectuer des tests sur plusieurs points noirs du bourg. Nous n'oublions pas pour autant la campagne : des travaux de voirie ont ainsi été effectués à Cruère et à la Haye (5500 euros).*

*Prévoir l'avenir c'est également s'occuper du présent. Nous arrivons au terme d'une procédure judiciaire sur les menuiseries du restaurant scolaire et espérons pouvoir mettre en place de nouvelles portes et fenêtres pour la sécurité des enfants et adultes oeuvrant sur le site. Nous avons fait changer les gouttières du presbytère (pour un coût de 5682 euros) pour permettre au bâtiment de ne plus prendre l'eau au niveau des descentes pluviales qui étaient percées de toutes parts.*

*Dans ce P'tit Montreuillais, nous avons voulu garder la trace de ces images exceptionnelles d'un Montreuil sous la neige. Un défi photo a été lancé sur Facebook et de nombreux Montreuillais ont envoyé leurs clichés. Ces jolies prises de vue montrent l'attachement des habitants à leur village, bien loin de l'idée de cité-dortoir.*

Bonne lecture... même sans poisson d'avril

Lionel HENRY, maire

## A NOTER

### INSCRIPTIONS & PORTES OUVERTES DES ECOLES

#### Portes ouvertes et inscriptions à l'École publique "Arc-en-Ciel"

Vous pouvez dès-à-présent inscrire votre enfant pour la rentrée de septembre 2021. L'inscription des enfants à l'école publique Arc-en-ciel se fait à la Mairie.

Pour l'inscription, prévoir le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant à jour et un justificatif de domicile.

Vous pourrez ensuite prendre contact avec Madame Catherine Garçon, directrice du groupe scolaire qui vous présentera le projet éducatif de l'école.

Mme Garçon reste à votre disposition, sa journée de décharge est le mardi.

Si le protocole sanitaire le permet, les portes ouvertes de l'école Arc en ciel auront lieu le vendredi 26 mars 2021 de 16h30 à 18h30.

Contact : 02 99 66 69 09  
ecole.0350366h@ac-rennes.fr

#### Portes ouvertes et inscriptions de l'école Notre Dame

Cette année, les portes ouvertes du mois de décembre ont dû être annulées du fait de la situation sanitaire.

D'autres portes ouvertes sont prévues le vendredi 17 avril à partir de 16h30.

Les familles qui souhaiteraient inscrire leur enfant sont invitées à prendre contact avec la Chef d'Etablissement. Une visite de l'école pourra être effectuée dans le respect du protocole sanitaire.

Contact : Marion Sanchez 02 99 66 94 18  
eco35.notre-dame.montreuil-le-gast@enseignement-catholique.bzh



## A NOTER

### NE JETEZ PAS VOS LINGETTES DANS LES TOILETTES

Même dites biodégradables, les lingettes à usage unique peuvent boucher vos toilettes et canalisations.

Plus grave encore, agglomérées entre elles, elles obstruent le réseau de collecte qui amène vos eaux usées à la station d'épuration. Elles bouchent les pompes, obstruent les grilles et sont à l'origine de panes importantes.

Cela entraîne parfois des déversements directs d'eaux usées dans la rivière et des surcoûts de fonctionnement importants, avec un impact, à terme, sur le prix de l'eau.

### PERMANENCES WE KER

L'association We Ker accompagne les 16-25 ans sur des questions d'emploi, d'insertion, de formation, de santé et de mobilité ainsi que du logement. Les conseillers en insertion professionnelle assurent un accompagnement renforcé auprès des jeunes et des bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans.

Des permanences de proximité sont assurées pour les jeunes du territoire :

- le mercredi après-midi au Point Accueil Emploi de Cap Malo
- le jeudi après-midi à la mairie de Melesse.

Prise de rdv et info en contactant Camille Douard :  
06 75 43 32 00 ou par mail :  
cdouard@we-ker.org

## Montreuil sous la neige

Sur notre page Facebook, nous vous avons proposé d'envoyer vos photos de Montreuil sous la neige... Quelques images de notre joli village enneigé ! Et une très belle photo de première page prise par Yves Margolis... Suite p 17





### Cimetière communal : une nouvelle clôture et une meilleure accessibilité

**Une consultation avait été lancée l'année dernière pour réaliser des travaux d'aménagement dans le cimetière de notre commune.**

Des travaux d'accessibilité ont été prévus par la municipalité afin que les personnes à mobilité réduite, handicapées en fauteuil voient leur circulation dans l'enceinte du cimetière largement facilitée.

Les élus ont souhaité la mise en place d'une clôture à l'est afin que l'intimité des familles venant se recueillir sur les sépultures de leurs proches soit retrouvée et que le vis-à-vis des habitants des maisons donnant sur le cimetière s'en trouve également atténué. La loi impose aux collectivités la clôture totale des cimetières, à la seule charge de la collectivité. Le vieux grillage a laissé la place à une enceinte en dur, jamais réalisée depuis le déplacement du cimetière il y a 70 ans.



Pour ces travaux, deux entreprises ont été retenues : Barthélémy pour la réalisation des enrobés des allées principales et secondaires et la mise en valeur du calvaire central, datant du 16<sup>e</sup> siècle. Il provient, comme les 2 piliers de l'entrée sud, de l'ancien cimetière place de l'église.

La société Lefèvre Paysage a été choisie pour la fourniture et la mise en place d'une clôture en béton, imitant le bois. Ces travaux de pose de clôture ont été réalisés début février et les travaux d'enrobés devaient démarrer fin mars.

Le montant total des travaux d'aménagement du cimetière s'élève à 73.923 € HT. Une subvention a été accordée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 21.000 € HT.

C'est un investissement incontournable pour rendre ce lieu ce mémoire collective et de recueillement des familles plus accessible, agréable et fonctionnel pour tous.

● Carole Piguel, adjointe à l'urbanisme

*La tombe de Madame Jamois a retrouvé sa croix. Elle avait dû être déposée suite à une fragilisation du scellement. Pour un coût très modique, la municipalité a souhaité, de cette façon, honorer la mémoire de la seconde donatrice de legs au profit de la Rosière, décédée en 1956.*



### "Portail famille" : bientôt la mise en place

**La municipalité a pour objectif de mettre en place un portail famille pour la rentrée de septembre 2021.**

Les familles n'auront plus à se déplacer pour effectuer les démarches liées à leurs enfants. Gratuit et accessible 24h/24h sur le site communal, il permet de réserver et régler en ligne les prestations de l'accueil de loisirs, garderie et restaurant scolaire.

Le portail famille est un service via internet mis en place par la mairie pour faciliter les réservations aux différents services Enfance/jeunesse de la commune. Le quotidien des familles sera ainsi facilité.

Les objectifs :

- Simplifier les réservations en ayant une vision directe des inscriptions de vos enfants,
- Simplifier les relations avec les différents services,
- Transmettre toutes les informations nécessaires pour vos enfants (autorisations, allergies...)
- Faciliter la communication en recevant nos informations en temps réel.

Plus de renseignements seront transmis aux familles, fin d'année scolaire (courant juin).

● Anita Oblin, adjointe Enfance / Jeunesse

# Réalisations municipales

## Circulation : les premières actions contre la vitesse

C'est une demande forte des Montreuillais : faire ralentir dans l'agglomération et faciliter les autres types de déplacement. Ce début d'année a permis la réalisation de plusieurs aménagements, en attendant le lancement d'une étude globale sur les déplacements.

### 1. Mise en place de ralentisseurs rue des Cours-Besnard

L'équipement rue des Cours-Besnard est réalisé depuis le début février. Cette rue démarre face au restaurant, longe le terrain de football et rejoint la RD82.

Afin de diminuer la vitesse, de sécuriser les intersections, de protéger les piétons, deux ralentisseurs simples ont été installés avec une signalisation horizontale et verticale.

Le coût de ces ralentisseurs : 7140 €, en partie financé par le produit des amendes de police. Ces travaux



ont été réalisés par Eurovia dans le cadre du marché voirie.

### 2. L'achat d'un radar-pédagogique

Ce radar est installé depuis le 12 février 2021 sur un mat d'éclairage face à la maison médicale. L'objectif de cet appareil est multiple : d'une part, d'indiquer la vitesse des automobiles, de compter le flux des véhicules dans les deux sens de circulation, de faire prendre conscience aux automobilistes que sans une conduite responsable les objectifs ne pourront être atteints. Cet appareil apportera les données statistiques nécessaires pour réfléchir à des aménagements futurs dans l'agglomération

Cet appareil sera installé sur différents axes de circulation, de la rue de la Barbaïs à la rue de Montgerval, en passant par la rue de Vignoc.

Ce radar a coûté 2028€ à la commune.

### 3. Travaux rue de la Mézière

Les travaux rue de la Mézière ont débuté au mois de janvier : ils résultent d'une étude menée par le SDE. Ces travaux consistent à mettre les deux lignes haute et moyenne tension et la ligne téléphonique en souterrain.

Dans ce cadre, outre l'enfouissement des lignes, l'enlèvement des poteaux électriques, la mise en place de luminaires led, des travaux d'aménagement de la rue seront réalisés. Ils ne seront pas faits en même temps car ils résultent d'une étude plus globale sur les cheminements doux.

Par ailleurs, la rue du Rocher devra être refaite en raison d'effondrements de trottoirs à certains endroits. Les premières recherches semblent indiquer un mauvais état du réseau d'eau pluviale dans ce lotissement presque sexagénaire.

Le coût de l'enfouissement de la rue de la Mézière est de 98000€, avec une subvention à hauteur de 64000€.

● Jean-Yves Clolus, adjoint en charge des travaux





### A NOTER

#### LES ENTREPRISES DE MONTREUIL RECRUTENT

NHP Motoculture cherche, dans le cadre de son développement, un Technicien motoculture et un magasinier. Ces 2 postes sont basés à Montreuil.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter Nicolas Hirbec au 02.99.555.843 ou par mail à [nh@nhp-motoculture.fr](mailto:nh@nhp-motoculture.fr)

Les Pompes Funèbres Christian de Melesse sont à la recherche de porteurs funéraires.

Au sein d'une équipe de pompes funèbres composée de porteurs-chauffeurs et d'un maître de cérémonie, vous interviendrez sur :

- les transports de corps avant mise en bière,
- la mise en bière du défunt/fermeture du cercueil
- Présence lors de l'inhumation ou la crémation du défunt

Mission ponctuelle du lundi au samedi.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter Julien Le Grand au 06.02.57.47.85

#### LOCAL PRO DISPO

A louer près de la zone d'activité un local de 40 m2 comprenant 3 bureaux de 10 m2, une salle d'eau et un WC séparé.

Parking devant le local.

Localisation idéale en bord de voie principale.

Libre au 1er avril, voire avant si urgence.

Prix de la location : 300 euros par mois

Contact : 07 88 02 21 58 ; [lebastardtel@gmail.com](mailto:lebastardtel@gmail.com)

#### De nouveaux boulangers pour Montreuil

**Nous vous l'avions annoncé : Joëlle et Patrick Bougouin arrêtent leur activité à la mi-mars. Découvrons leurs successeurs.**

Sylvie Ryckaert et Pierre Schlachter, 37 ans, sont Montreuillais depuis quelques temps déjà. Sylvie est originaire d'Ille-et-Vilaine, a longtemps été salariée de Biocoop. Pierre, originaire du Morbihan, est boulanger depuis le début des années 2000 et a multiplié les expériences en Bretagne.

Le couple entend rouvrir la boulangerie à la mi-avril après des travaux d'embellissement avec un timing millimétré. Ils reprennent la boulangerie de Montreuil "avec envie et motivation". "Nous avons plein de projets pour la boulangerie, des ateliers découvertes et envisageons de bonnes surprises pour les Montreuillais". Lors d'une première rencontre avec les élus, ils ont montré leur envie d'accompagner la municipalité dans la remise en service de l'ancien fournil. De futures animations conjointes devraient faire le bonheur des Montreuillais.

#### Matthieu Revest, un Montreuillais à l'honneur !

Institué le 3 décembre 1963 par le général de Gaulle, l'ordre national du Mérite est le second ordre national après la Légion d'honneur. Il a pour vocation de récompenser les « mérites distingués » et d'encourager les forces vives du pays. En 50 ans d'existence, l'ordre national du Mérite a conquis une place à part entière dans la société française. La nouvelle promotion rend hommage cette année encore à de nombreux citoyens, et notamment ceux qui se sont impliqués dans la gestion de la pandémie de Covid-19.

Dans la liste des récipiendaires du 31 décembre dernier, figurait, en toute logique, un Montreuillais : Matthieu Revest, infectiologue et professeur des universités, fait chevalier de l'ordre national du Mérite. En plus de son investissement dans la lutte contre la maladie, Matthieu est un Montreuillais impliqué dans la vie de la commune, que ce soit au sein des animations de la médiathèque, de la participation aux activités de l'association des parents d'élèves ou encore lors de l'élaboration du projet de maison médicale. Il nous a aussi permis de mieux comprendre la maladie, notamment lors d'une web-rencontre diffusée en direct depuis la mairie (à retrouver sur la page Facebook commune de Montreuil-le-Gast). Encore bravo à lui !

#### DEUX NOUVELLES ACTIVITES A MONTREUIL

##### ● L'ART DU REVETEMENT

Mr Lesueur-Pinel Johan  
21, Le Chemin Herbu  
35520 Montreuil le gast  
06 43 01 52 74 /  
[Artdurevetement35@gmail.com](mailto:Artdurevetement35@gmail.com)

Activités : Carrelage & faïence / Parquet / Vinyle / Agencement & Aménagement d'espace.  
Spécialiste de pose de revêtement sol/mur & Agencement d'espace.

##### ● CABINET DIFIN

Serge Guennou  
Serge Difin Energies  
35520 Montreuil le gast  
06 41 27 60 81

Dans son cabinet "Difin" ("Infini" en breton) à Montreuil-le-Gast, Serge propose des soins énergétiques pour améliorer votre bien-être, retrouver un équilibre intérieur, soulager vos tensions, blocages, douleurs... par simple apposition des mains ou à distance par photo. (Ne se substitue en aucun cas à un traitement médical approprié).



# Vie Communale



## La maison médicale enfin ouverte

Avec plusieurs mois de retard dus à la crise sanitaire, la maison médicale a enfin pu accueillir en février ses premiers patients.

Quelques jours après l'arrivée des 3 jeunes médecins, c'est l'ensemble des paramédicaux qui ont pris possession de leurs cabinets. Pour se repérer, c'est simple : au rez-de-chaussée, c'est le médical et l'étage offre des services paramédicaux. On retrouve les deux kinés et les deux infirmiers déjà présents sur la commune. Trois autres praticiens, tous Montreuillais, ont rejoint la maison médicale : un orthoptiste, une psychologue et une diététicienne.

Les docteurs Girald et Kergozou proposent depuis le 1er mars un service de vaccination contre la Covid-19. Si vous avez plus de 50 ans et que vous êtes atteint d'une maladie chronique, vous pouvez vous faire vacciner par ces médecins généralistes.

## Contacts Maison Médicale

### Médecins :

Dr Boulanger, Girald, Kergozou, Maison Médicale  
02 99 66 94 51

### Masseurs-Kinésithérapeutes :

Mme Lemoine, Mme Remars, Maison Médicale  
09 87 14 36 38

### Infirmiers :

Mme Demarchelier, M. Llavori, Maison Médicale  
02 99 66 09 79

### Orthoptiste :

M. David, Maison Médicale  
09 87 39 49 39

### Diététicienne :

Mme Bouffaré, Maison Médicale  
07 85 28 34 66

### Psychologue :

Mme Savigny, Maison Médicale  
06 66 15 49 17



Les médecins autour de leur nouvelle secrétaire

## Comment déclarer un chien de 1ère ou 2e catégorie ?

Les chiens appartenant aux catégories "chien d'attaque" ou "chien de garde et de défense" doivent obligatoirement être déclarés en mairie.

### ● 1ère catégorie, les chiens d'attaque

Il ne s'agit pas de chiens de race mais issus de croisements. Ce sont les chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le livre des origines françaises ou LOF). Ils peuvent être rapprochés morphologiquement des races suivantes :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pitbulls),
- Mastiff (chiens dits boerbulls),
- Tosa.

### ● 2ème catégorie, les chiens de garde et de défense

Il s'agit des chiens :

- de race Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier,
- de race Rottweiler,
- de race Tosa,
- inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en

charge de l'agriculture (le LOF) et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des chiens de la race Rottweiler.

De nombreuses obligations et interdictions s'imposent aux propriétaires de chiens de catégorie 1 et 2.

### Pièces à fournir :

● Pour un chien de 1ère catégorie : un certificat de stérilisation établi par un vétérinaire, la carte de tatouage identifiant l'animal, un certificat de vaccination antirabique en cours de validité, une attestation responsabilité civile.

● Pour un chien de 2ème catégorie : un justificatif de race (LOF), certificat de naissance, pédigrée, la carte de tatouage identifiant l'animal, un certificat de vaccination antirabique en cours de validité, une attestation responsabilité civile.

**Rappel : votre animal doit toujours être tenu en laisse, même à l'étang. Nous recevons de nombreuses plaintes et craintes en mairie à ce sujet. Le règlement sanitaire départemental indique que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone agglomérée que s'ils sont tenus en laisse.**



### Le smictom ValcoBreizh revoit ses tarifs 2021 à la baisse

**Le comité syndical du smictom ValcoBreizh a adopté son budget pour 2021 et a notamment voté ses tarifs de redevance. Pour les Montreuillais, habitants de l'ancien territoire du smictom des Forêts, ces tarifs se traduisent par une baisse.**

Engagé dans une stratégie de convergence de ses services et de ses redevances, le smictom a décidé de remettre à plat la grille tarifaire des ménagers afin de poursuivre trois objectifs. Le premier consiste à établir une grille tarifaire simplifiée, fondée sur des critères objectifs, pour apporter de la lisibilité aux usagers et faciliter la gestion de la facturation.

Le second objectif tend à financer le service public des déchets, composé de coûts fixes (collecte des déchets en porte à porte et en points d'apport volontaire, accueil en déchèterie...) et de coûts variables, de plus en plus élevés, dépendants de la production de déchets (transport, tri et traitement). Enfin, cette remise à plat tarifaire a vocation, à travers la ristourne incitative pour bon geste environnemental qui passe à un montant de 10 €, à inciter les usagers à présenter leur bacs moins de 26 fois par an en réduisant leur production de déchets et en triant toujours plus ceux qui n'ont pu être évités.

### Baisse de la redevance pour les habitants de l'ex-smictom des Forêts

Ainsi, par exemple, pour un ménage composé de deux personnes, le tarif passe de 183 € à 143,20 € (ristourne incitative comprise). Pour un foyer de trois personnes et plus, le montant reste à 195 €. Cette baisse s'explique par une collecte sélective qui ne s'effectuera plus de manière hebdomadaire ni en sac jaune mais, d'ici quelques mois, une semaine sur deux et en bac à couvercle jaune. "Les habitants du territoire sont de bons trieurs, met en avant Ronan Salaün, le président du Smictom. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts et à améliorer encore la performance de tri".

### Fin mai 2021 : les bacs jaunes arrivent

Les bacs de tri sélectif seront mis à disposition des 39 000 foyers du territoire du smictom. Pour Montreuil-le-Gast, cette livraison s'effectuera entre le 18 et le 25 mai (inclus). Ces bacs à couvercle jaune remplaceront progressivement, au fur et à mesure de leur livraison, les sacs jaunes. Au regard de l'augmentation de la consommation de sacs jaunes, la mairie a dû mettre en place un registre et contrôler les mises à disposition des foyers montreuillais.

### Déchets sauvages et manque de civisme

Que ce soit au niveau des points d'apport volontaire où les agents communaux doivent ramasser toutes les semaines des déchets (relevant normalement des déchetteries) ou des poubelles collectives, nous constatons des comportements inadmissibles. Rappelons encore que les cartons bruns (TV, électroménager) ne sont pas ramassés par ValcoBreizh : ils doivent être déposés PAR LEURS PROPRIETAIRES à la déchetterie de Melesse !

### Quelques exemples de ce manque de civisme :



En janvier dernier, un dépôt sauvage. Chaque semaine, les agents communaux doivent nettoyer les lieux et assumer le dépôt en déchèterie, facturé à la commune. Nous envisageons dès lors de déplacer ce point de collecte.

Un autre exemple avec ce courrier reçu en mairie : "Nous sommes confrontés régulièrement au dépôt de ces sacs jaunes et parfois sacs de poubelles et autres, canettes de boissons, verres... au-delà des jours de passage. C'est tellement facile de déposer ces sacs quand on a oublié de les mettre le bon jour". Facile mais vraiment pas citoyen !

### Collecte des déchets : pensez à sortir / rentrer vos bacs au bon moment !

Pour des raisons de salubrité et de sécurité, les bacs doivent être sortis la veille de la collecte et rentrés le jour même après le passage du camion de collecte afin d'avoir une meilleure circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite, mais également en cas de mauvais temps.

Au regard des abus, il sera procédé à des recherches des propriétaires et des dépôts de plainte en gendarmerie !



# Compte-rendu de conseil municipal

## Conseil du 11 février 2021

Le 11 février 2021, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 5 février 2021, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : MM Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Stéphane Flocon, Stéphanie Aminot, Éric Durand, Delphine Beaudoin, Catherine Lucas, Vicky Renault et Kevin Renouard

Absents excusés : Mme Laetitia TABART, M. Jean-Marc Detoc,  
Pouvoirs : Néant  
Secrétaire de séance : M. Jean-Luc Dugué.

### N° 01 : Approbation du PV du 10/12/2021

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet le PV de la séance du 10 décembre 2020. Ce dernier n'appelle pas d'observations. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020.

### N° 02 : Budget Principal 2021 : Subvention aux associations

M. le Maire soumet au Conseil les conclusions de la commission associations (chiffres ci-dessous) au sujet des propositions de subventions pour l'année 2021 pour les associations ayant déposé un dossier.

Propositions 2021 :

- Associations communales :
  - ASM Foot : 1 450 €
  - FEP : 2 000 €
  - Croq la Zic : 2 000 €
  - Club amitié : 400 €
  - UNC AFN (Anc. Combattants) : 200 €
- Chasse : 200 €

- Les Pas Sages à l'Acte (enfants) : 400 €

- Crayons de couleurs :  
(2020 = 192 élèves x 1,90€)  
(2021 = 203 élèves x 1,92€)  
389,76 €

- APEL :  
(2020 = 63 élèves x 1,90€)  
(2021 = 63 élèves x 1,92€)  
120,96 €

- USEP Arc en Ciel : 400 €

Total commune : 7 560,72 €

● Associations extérieures :

- Fédération Nationale Accidentés du travail et Handicapés :

50 €

- Téléthon : 50 €

- France adot 35 : 50 €

- Rêves de Clown : 50 €

- Solidarité Paysans Bretagne : 50 €

- Eaux et Rivières de Bretagne : 50 €

Total extérieur : 300 €

Délibération :

Mme Margolis (membre du bureau du FEP) ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions faites par la commission association pour les subventions 2021.

### N° 03 : Budget Principal 2021 : Contributions aux fournitures scolaires

M. le Maire présente les effectifs de l'année scolaire et propose d'attribuer les crédits suivants pour l'achat des fournitures scolaires.

	Crédits proposés	Nombre d'élèves	Total Crédit alloué
École publique année 2020	41.86 €	192	8 037.12 €
École publique année 2021	41.86 €	203	8 497.58 €

Délibération :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les sommes visées ci-dessus pour les fournitures scolaires ; dit que les sommes seront inscrites au BP 2021 à l'article 6067.

### N° 04 : Budget Principal 2021 : Contributions aux sorties scolaires

M. le Maire présente les effectifs de l'année scolaire et propose d'attribuer les crédits suivants pour les sorties scolaires.

	Crédits proposés	Nombre d'élèves	Total crédit alloué
École publique année 2020	14.68 €	192	2 818.56 €
École publique année 2021	14.68 €	203	2 980.04 €

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer les crédits suivants pour des sorties spécifiques sur présentation de projet.

	Crédits proposés	Nombre d'élèves	Total crédit alloué
École publique année 2020	4.74 €	192	910,08 €
École publique année 2021	4.74 €	203	962,22 €
École privée année 2020	4.74 €	63	298,62 €
École privée année 2021	4.74 €	63	298,62 €

Délibération :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les sommes visées ci-dessus pour les sorties scolaires ; dit que les sommes seront inscrites au BP 2021 à l'article 65737.



**N° 05.01-11/02/2021 : Budget Principal 2021 : Subvention école privée\***

Un contrat d'association entre l'Etat et l'école privée de Montreuil-le-Gast a été conclu à compter de septembre 1998 (contrat d'association n° 313-A).

Le 16 janvier 1999, la Commune représentée par son Maire, et en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 1998 a signé avec l'AEPEC et M. le Directeur de l'Ecole Privée une convention pour la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires bénéficiant du contrat d'association. Depuis le 1er septembre 2016 le contrat d'association a été étendu aux classes maternelles.

Coût moyen départemental élève Elémentaire à l'école publique : 386 €

Coût moyen départemental élève Maternelle à l'école publique : 1 262 €

Effectifs d'élèves montreuillais sur la base élèves à la rentrée scolaire 2020/2021 :

- primaire : 34 (37 en 2019-2020)
- maternelle : 29 (26 en 2019-2020)

Le coût moyen élève départemental comprend également les fournitures scolaires et les sorties éducatives.

Délibération :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue la somme de 13 124 € (13 912 € en 2020) pour le contrat d'association qui sera versée selon les modalités fixées dans la convention ; attribue la somme de 36 598 € (31 980 € en 2020) pour les dépenses de fonctionnement des classes pour les maternelles somme qui sera versée dans les mêmes conditions que le contrat d'association.

**N° 06 : Budget Maison Médicale : Autorisation d'engager 25% des dépenses d'investissement**

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2021 aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

De par la loi, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget, et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ceci, afin d'éviter toute interruption au niveau des engagements, mais également, lors des mandatements et tout rejet du comptable pour insuffisance de crédits.

Délibération :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater dès le début de l'exercice 2021, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts sur le budget Maison Médicale de l'exercice précédent pour les opérations suivantes .

**N° 07 : Maison Médicale : exonération des pénalités de retard**

M. le Maire expose que la commune est en droit de prétendre au versement de pénalités de retard au regard de la date de livraison effective du bâtiment.

Si l'on considère que le COVID et la malchance se sont largement combinées pour retarder le chantier, il paraît difficile de proportionner l'imputabilité du retard à l'une ou l'autre des entreprises ayant participé au chantier.

Si l'on considère qu'au titre de l'effort économique national et local, il peut être handicapant pour une entreprise ayant participé au chantier de se voir infliger des pénalités de retard au moment où le besoin de trésorerie est le plus important.

Si l'on considère qu'en dépit des aléas du chantier, la commune a eu affaire à des professionnels soucieux du résultat de leurs travaux et volontaristes pour régler les problèmes, notamment, ceux de fin de chantier.

Délibération :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exonère de pénalités

de retard toutes les entreprises ayant été sélectionnées pour le marché de travaux de la Maison Médicale.

**Questions Diverses :**

- M. Durand informe le conseil que les travaux de clôture du cimetière sont bientôt terminés.

- M. le Maire informe que les travaux de sécurisation routière (ralentisseurs) de la rue des Cours-Besnard sont terminés et bien accueillis par les Montreuillais. Par ailleurs, le radar pédagogique est sur le point d'être installé. Il sera positionné rue des Bégonias pour le mois de février 2021.

- M. Clolus informe le conseil de l'avancée des travaux d'enfouissement de réseaux rue de La Mézière dont la fin est prévue pour la mi-mars. Il alerte également sur les problématiques de réseau d'eau pluviale plus que vieillissant par endroit et qui a provoqué des dégâts rue du Rocher. Ces dégâts vont entraîner des coûts importants qui sont actuellement en cours de chiffrage.

- Mme Piguel fait un point sur les permis déposés et accordés sur les différentes parcelles à La Haute Gorge (17 permis de construire accordés à ce jour), aux Douëtaux (permis d'aménager en cours d'instruction) et à la Forge (angle rues des Bégonias / Montgerval).

- Mme Oblin fait un point sur le Portail-Famille qui permettra l'année prochaine les inscriptions cantine, garderie et ALSH de manière dématérialisée. Actuellement, le travail est mené en interne pour la configuration du logiciel et la formation des agents.

- M. le Maire informe le Conseil des dates des prochaines élections départementales et régionales. Les 1ers et second tours auront lieu le 13 et le 20 juin 2021

\* Point 5 invalidé depuis par la préfecture qui demande de prendre en considération le coût réel et non pas le coût moyen départemental.

**Date du prochain conseil :** le 25 mars 2021 à 20 h.



## A NOTER

### DESKIT 'TA YEZH AR VRO !

Langue bretonne : plus de 3 500 adultes l'apprennent ! L'Office public de la langue bretonne lance sa 21e campagne régionale de promotion de l'enseignement du breton sur les 5 départements de la Bretagne historique. L'angle pris cette année est celui de l'apprentissage en famille. Actuellement, 3 200 adultes suivent des cours hebdomadaires dans l'un des 159 sites de formation. 362 personnes l'apprennent, à temps plein, auprès d'organismes de formation. Un numéro vert a été créé, le 0820 20 23 20 pour accéder à une liste actualisée des cours de breton pour adultes. Contact : Office public de la langue bretonne : <http://www.fr.brezhoneg.bzh/>

### PREVENTION DE LA GRIPPE AVIAIRE

Comme plusieurs pays européens, la France est confrontée à un épisode de grippe aviaire depuis la mi-novembre. Le virus en cause atteint exclusivement les oiseaux : il n'est pas transmissible à l'homme. Afin d'endiguer la propagation de ce virus, chacun est appelé à la plus stricte vigilance. Aussi, un certain nombre de mesures de prévention sont à mettre en œuvre. La déclaration des élevages domestiques est également obligatoire. Afin d'éviter tout contact entre des oiseaux sauvages et des volailles de basse-cour, les particuliers détenteurs d'oiseaux doivent confiner les oiseaux ou installer un filet de protection au-dessus de leur enclos. Ils doivent également surveiller la santé de leurs oiseaux et signaler toute mortalité anormale à un vétérinaire. La déclaration de détention de volailles (ou autres oiseaux captifs) est à effectuer directement en mairie (imprimé téléchargeable sur le site de la Mairie).

## L'accueil de loisirs sous la neige !



**Le mercredi 10 février 2021, c'était un double événement à l'accueil de loisirs. Les enfants ont en effet eu la joie de se réveiller avec une bonne couche de neige, chose qui n'arrive pas tous les ans ! Le meilleur moyen d'en profiter à bien sûr été de passer la journée dehors ! Ainsi, bonhomme de neige, empreintes, bataille de boule de neige, glissades en tout genre ont rythmé la journée. Mais une autre surprise arriva en pleine partie de luge. Armé d'un micro et d'une caméra, une journaliste de M6 est venue combler cette journée en interrogeant quelques enfants de l'accueil de loisirs. Les petits chanteurs ont ainsi pu se voir, le soir même, sur le 19h45 de la chaîne.**



## 8 mars 2021 : du changement dans la mise à disposition des salles communales

Le décret n°2021-173 du 17 février modifie les décrets n°2021-1262 du 16 octobre 2020, n°2020-1310 du 29 octobre 2020 et n°2021-99 du 30 janvier 2021 qui prescrivent les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Par dérogation, et jusqu'à nouvelle réglementation, les établissements de type L (Salles d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple, sauf pour les salles d'audience des juridictions, les crémations et les chambres funéraires) et de type X (Etablissements sportifs couverts) peuvent accueillir du public, dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er, pour :

- les groupes scolaires et périscolaires, sauf pour leurs activités physiques et sportives, et les activités sportives participant à la formation universitaire ;
- toute activité à destination exclusive des mineurs, à l'exception des activités physiques et sportives (...)
- les événements indispensables à la gestion d'une crise de sécurité civile ou publique et à la continuité de la vie de la Nation ;
- les assemblées délibérantes des collectivités et leurs groupements et les réunions des personnes morales ayant un caractère obligatoire ;
- l'accueil des populations vulnérables et les activités en direction des publics en situation de précarité.

Donc, suite à ces dernières modifications, nous pouvons autoriser les associations à reprendre leurs activités culturelles dans les différentes salles de la commune mais uniquement pour les mineurs à partir du 8 mars 2021. Si un temps, le gouvernement avait intégré l'activité danse dans ces activités culturelles, il a depuis changé de position. Le décret modifié le 17 février prévoit dorénavant que la pratique de la danse pour les mineurs dans les cadres scolaire, périscolaire ou de loisir, qui se déroule en intérieur (...) n'est plus autorisée, au même titre que les autres activités physiques et sportives. .

Bien sûr, les associations utilisatrices doivent veiller au respect des mesures sanitaires réglementaires et ceci jusqu'à nouvel ordre. Dès que nous aurons de nouvelles informations, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

● Jean-Luc Dugué, adjoint en charge des associations

### Une championne de Para-Badminton à l'école Arc-en-Ciel

Dans le cadre de la semaine olympique et paralympique, nous avons reçu Faustine Noël, une joueuse internationale de Para Badminton. Elle représentera la France aux jeux paralympiques de Tokyo qui se dérouleront du 1er au 5 septembre 2021.



Faustine a passé un moment dans chaque classe et a répondu aux questions des élèves. Elle a expliqué aux élèves son handicap neuromoteur à la jambe droite. Ainsi, chacun a pu se rendre compte des efforts et du courage de Faustine pour se hisser au très haut niveau.

Cette grande championne a montré également tous les pays dans lesquels elle a déjà joué (Japon, Brésil, Thaïlande, ...). Elle nous a montré toutes les médailles qu'elle a gagnées dans ces différentes compétitions. Bientôt, elle ira jouer à Dubaï avec son partenaire de double mixte Lucas Mazur. Pour la remercier, quelques élèves ont donné un dessin à Faustine. Cette dernière nous a avoué être très touchée par ce geste. Elle a dit que ces dessins sont un porte-bonheur. Ainsi, ils seront dans son sac de sport lors des jeux paralympiques de Tokyo !

Merci et bonne chance Faustine pour les jeux de Tokyo !"



### Expo Street Art à la médiathèque

Le hall de la médiathèque accueille une nouvelle exposition "Street Art", en partenariat avec la MDIV (médiathèque du département).

Créée par l'équipe de la médiathèque de Saint-Aubin-du-Pavail, l'exposition «Street Art» tente de contourner certains préjugés sur les tags et les graffs au profit de la beauté des œuvres exposées dans la rue et nous fait ainsi découvrir la richesse artistique de ce mouvement grâce à une sélection de photographies d'œuvres peintes partout dans le monde. Venez découvrir l'exposition et la cabane thématique jusqu'à fin Mars !

Contact :

Médiathèque, 02 99 66 19 40



### Le retour du théâtre... au moins pour les jeunes !

Les rendez-vous culturels se sont effacés de vos calendriers en ce début d'année 2021... Souvenez-vous du bon moment passé avec la troupe Les Pas Sages à l'acte juste avant notre première expérience de confinement. Quel plaisir d'être ensemble emportés dans une comédie avec des personnages attachants de dérision et de sensibilité, ce voyage n'aura pas lieu cette année mais, et oui, les comédiens sont patients et se remettront au travail dès que ce sera possible pour vous offrir à nouveau cet espace d'évasion pour le Meilleur et pour le Rire. Cette petite photo pour se rappeler la joie de se retrouver dans la bonne humeur et prendre rendez-vous pour février 2022.

Quant aux jeunes artistes, ils pourront reprendre les cours avec leurs professeurs à partir du lundi 8 mars !

En effet, un nouveau décret permet d'assouplir, jusqu'à nouvel ordre, les conditions d'utilisation des salles pour les activités culturelles à destination exclusive des mineurs. Ils auront lieu dans la salle Nominoë :

- le lundi de 16h30 à 17h45 pour le premier groupe
- le samedi de 11h15 à 12h30 pour le deuxième groupe, le couvre-feu nous empêchant de maintenir les horaires du lundi.

Nous pouvons donc de nouveau espérer que nos graines d'acteurs pourront vous présenter un beau spectacle début juin.

Prenez bien soin de vous et sauvons des vies en restant chez nous. Théâtralement Vôtre.

Les Pas Sages à l'Acte

Contact :

Delphine Beaudoin ; 07 82 14 41 17 ;

del.beaudoin@laposte.net

### ROSIERES DE FRANCE : PROCHAIN DEPLACEMENT

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, le prochain déplacement dans le cadre des Rosières de Villes de France pourra avoir lieu les 12 et 13 juin 2021 à Courpière (Région Auvergne-Rhône-Alpes).

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons plus d'informations complémentaires (notamment au regard de l'évolution de la pandémie)

La Présidente, Lucie Fontaine



## Associations...

### A NOTER

#### **ACTION LOGEMENT AIDE LES SALARIES A SE LOGER**

Durant le deuxième confinement, Action Logement amplifie sa mobilisation auprès des salariés et ex-salariés d'une entreprise du secteur privé, avec :

- le prolongement de l'aide existante, préventive aux impayés de logement
- le lancement d'une nouvelle aide pour les salariés demandeurs d'emploi :

Les salariés ayant perdu leur emploi depuis le début de la crise sanitaire, et dont les revenus actuels sont compris entre 1 SMIC et 1,5 SMIC, peuvent bénéficier d'une aide d'un montant forfaitaire de 150 euros par mois pendant 6 mois. Les dossiers de demande peuvent être déposés en ligne sur [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr).

#### **BUDGET PARTICIPATIF : DEFENDEZ UN PROJET COLLECTIF**

Vous avez une idée d'aménagement pouvant profiter à tous : aménagement skate-park, sécurisation, liaison douce, jeux d'enfants, site de l'étang,... ? Vous pouvez le voir se réaliser en sollicitant le budget participatif voulu par la municipalité (budget de 10 000 à 15 000 €). Votre projet doit servir l'intérêt général, compatible avec les politiques menées sur le territoire, respectueux de l'environnement et bien sûr techniquement réalisable. Contactez la mairie pour étudier votre dossier. Contact : [mairie@montreuil-le-gast.fr](mailto:mairie@montreuil-le-gast.fr) / Anne Margolis, élue déléguée à la vie citoyenne et budget participatif.

#### **Croq' la Zic : reprise des cours pour les enfants !**

Après une longue période d'absence de cours en raison de la crise sanitaire et suite à l'autorisation de la mairie, les cours collectifs et individuels pour les mineurs vont pouvoir reprendre début mars. Quelle bonne nouvelle pour l'association et ses adhérents.

Un strict protocole sanitaire sera appliqué, notamment pour éviter le brassage des enfants et un nouveau planning sera défini afin de respecter le couvre-feu. Quant à la reprise des cours adultes, l'association espère qu'ils pourront également très vite reprendre en fonction des directives gouvernementales.

**CROQ ' la ZIC**  
Jouons avec la musique



#### **Contact :**

Pierre Oblin ; [croq.lazic@gmail.com](mailto:croq.lazic@gmail.com) ; 07 68 78 88 23 ; [www.croqlazic.com](http://www.croqlazic.com) ; [www.facebook.com/croqlazic](https://www.facebook.com/croqlazic)

#### **Le FEP gère la crise**

**Quelques nouvelles du FEP même si toutes les activités ou presque sont à l'arrêt !**

Malgré tout, quelques cours pour les mineurs ont pu reprendre tels que la Modern Jazz, la Baby-Gym et le judo courant décembre et début janvier.

Suite aux nouvelles décisions gouvernementales et le couvre-feu de 18 heures, la salle des sports a dû refermer ses portes depuis le 16 janvier 2021 et jusqu'à nouvel ordre.

Seules les activités pratiquées à l'extérieur sont autorisées ! Aussi, le cours d'Arts plastiques a pu être maintenu quand la météo le permettait !

Suite à un décret mi-février, nous avons espéré la reprise de la danse Modern Jazz après les vacances scolaires. Hélas, un nouveau décret a interdit la reprise des activités de danse. Nous avons néanmoins l'autorisation de la reprise du cours d'arts plastiques dans la salle habituelle. Le FEP espère vous retrouver au plus vite : "En attendant, prenez-soin de vous et de vos proches".

#### **Contact :**

Elisabeth Flocon, 06 75 40 73 65

#### **Le Tennis : à fond la forme**

Les mois passés ont été éprouvants pour le club mais surtout aussi pour son éducateur Benoit et pour les nerfs de son président en particulier. Dans les startings blocks et motivés à chaque occasion, nous avons profité de l'occasion pour essayer de combler au maximum les cours qui n'ont pas pu être donnés. Juste après le second confinement, nous, avons pu reprendre les cours en intérieur pour les mineurs. Nous avons élaboré un planning de reprise de cours pour tous au mois de janvier. Benoit était même prêt à sacrifier certains de ses dimanches pour le rattrapage, et Patatras ! Interdiction d'utiliser les salles pour tous petits et grands. Nous nous sommes alors tournés vers les cieux, en tentant de profiter de certains week-ends plus cléments, pour faire faire ces rattrapages, d'abord en priorité aux jeunes et ensuite aux adultes. Les bénévoles du club ont fait leur maximum et ont sorti l'huile de coude certains samedis et dimanches matins, pour rendre le cours praticable à coup de raclettes et de balai brosse pour éliminer les résidus végétaux et la boue, ainsi que pour sécher le cours afin qu'il ne soit pas glissant. Le ciel, grâce à nos prières et à la danse du soleil de son président en raclette, nous a ainsi permis de disposer de trois week-ends. C'est bien peu mais c'est déjà un bon début. Tout cela pour dire que dès que les conditions le permettront, Benoit et le club mettront tout en œuvre pour relancer les cours et faire des projets à plus long terme qu'on espère plus pérennes....

Une bonne nouvelle toutefois pour le club. L'absence de cours a permis à Benoit de suivre une formation financée par le club. Il a passé le TSSBE qui lui permet de dispenser des cours de tennis à des fins médicales. Ainsi nous pouvons envisager de programmer des cours pour améliorer la santé de personnes vulnérables. Bravo à lui et vivement qu'on puisse mettre en place de nouveaux projets pour le club.

#### **Contact :**

Antoine Isidor, 06.86.82.60.63 ; e-mail : [tennismontreuillegast@laposte.net](mailto:tennismontreuillegast@laposte.net)



**Séance de nettoyage des courts par les membres de l'association de Tennis**

### Des nouvelles du Club de l'Amitié

Au club de l'Amitié, les adhérents sont restés solidaires, le Conseil d'Administration a convié ses adhérents, les 17 et 22 décembre, à se rendre à une permanence à la salle des Glénans, pour recevoir leur colis de Noël, pour voter pour le tiers sortant et régulariser leur cotisation de 10€ pour 2021. Un fait exceptionnel, les 77 adhérents ont renouvelé leur adhésion.

Nous reprendrons, dès que la situation sanitaire nous le permettra, nos rencontres hebdomadaires du jeudi ainsi que les diverses activités. La composition du Conseil d'Administration reste inchangée.

#### Contact :

Eugène Chenard ; 02 99 66 90 42 ; [eugene.chenard@orange.fr](mailto:eugene.chenard@orange.fr)



### UNC Montreuil-le-Gast : AG

Le 30 janvier c'est tenue l'assemblée Générale à la salle des associations.

Étant toujours dans la crise sanitaire nous avons organisé notre assemblée générale qui, de ce fait, n'a pas été conventionnelle. Un parcours fléché de la porte d'entrée à la sortie sur le parking. Port du masque obligatoire et gel hydroalcoolique à l'entrée.

Les adhérents passant devant le Trésorier pour les cotisations, devant le Secrétaire pour les votes et sur deux tables le bilan de l'année écoulée et différents renseignements commentés par le Président pour chaque personne. A la sortie, il était proposé, café, jus d'orange et viennoiseries à consommer sur le parking.

Les adhérents sont venus entre 9h et 12h arrivée très fluide, dix-huit sur trente-deux sont passés nous voir, plus une par procuration, le quorum a été atteint.

Conseil d'administration, trois personnes absentes sur onze (absences excusées)

- Le vote du conseil (dix-neuf votants dont un par procuration) : dix-huit pour, un contre
- Le vote du tiers sortant : dix-neuf pour, zéro contre
- Le bureau (huit adhérents du conseil présent) : huit pour, contre zéro

La composition du bureau :

- Président : Jean Pierre Haicault
- Trésorier : Bernard Misériaux
- Secrétaire et porte drapeau : René Blot
- Secrétaire adjoint : Claude Fourel

#### Contact :

UNC Anciens combattants et soldats de France de Montreuil-le-Gast ;

Secrétaire : René Blot, 06 11 89 73 92

Trésorier : Bernard Misériaux, 06 29 34 09 41

Président : Jean-Pierre Haicault, 06 18 01 34 84 / [jean-pierrehaicault@orange.fr](mailto:jean-pierrehaicault@orange.fr)

### UNE PLATEFORME SOLIDAIRE POUR FAIRE SES ACHATS

Le site [www.fairemescourses.fr](http://www.fairemescourses.fr) est une plateforme solidaire (et totalement gratuite) permettant à chaque commerçant, artisan et producteur de vendre localement et d'organiser le retrait (click-and-collect), le dépôt drive ou la livraison des produits.

### PERMANENCES MUTUELLE COMMUNALE

La commune a décidé de mettre en place une mutuelle communale à destination de tous les Montreuillais, la société MBA Mutuelle de Rennes. Les offres sont particulièrement intéressantes. Permanences à la mairie tous les 15 jours, le jeudi de 9h à 12h :

- Jeudi 18 mars
- Jeudi 1er et 15 avril
- Jeudi 20 mai
- Jeudi 3 juin et 17 juin
- Jeudi 1er juillet

Vous pouvez également contacter Mme Anne-Marie Chevrier au 02 99 29 66 00

### RECHERCHE D'EMPLOI

Vous cherchez un emploi ? La Région Bretagne finance votre formation !

Avec Prépa et Qualif, bénéficiez d'une formation sur mesure pour apprendre un métier, développer vos compétences ou valoriser votre expérience professionnelle. Ces formations sont ouvertes à toute personne en recherche d'emploi. Coûts intégralement pris en charge par la Région Bretagne, avec possibilité d'aide financière complémentaire. Infos sur [bretagne.bzh/formation-emploi](http://bretagne.bzh/formation-emploi)



## Plan Climat-Air-Energie Territorial : à quoi ça sert ?

**Le projet de PCAET communautaire a été adopté à l'unanimité lors du conseil du Val d'Ille-Aubigné du 12 mars 2019. Mis en consultation publique du 16 septembre au 16 octobre 2019, il a été définitivement approuvé en décembre 2019.**

### Qu'est-ce que le PCAET ?

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité. Il est dû à l'augmentation de l'émission de gaz à effet de serre, principalement produits par l'activité humaine. 70% des émissions de GES sont décidées ou réalisées en local, et 15% directement sont liées aux décisions des collectivités. C'est pourquoi, l'action la plus efficace est celle menée par / sur le territoire. D'où le rôle primordial des collectivités pour atténuer le changement climatique et s'y adapter.

Un PCAET pour le territoire, c'est aussi :

- la maîtrise des coûts,
- l'attractivité, le cadre de vie.
- réduire les émissions de GES et renforcer le stockage carbone.

Objectifs de la loi de Transition énergétique au niveau national :

- o Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050.
- o Réduire les consommations d'énergie et renforcer l'efficacité énergétique
- o Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ; Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012.
- o Augmenter la production et l'utilisation des énergies renouvelables
- o Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030
- o Lutter contre la pollution de l'air
- o S'adapter au changement climatique

**Sur le site <https://www.valdille-aubigne.fr/energie-climat/plan-climat-air-energie-territoire-pcaet/>, découvrez chaque jour la qualité de l'air autour de nous !**

## Actu Val d'Ille - Aubigné

**Agriculture-alimentation** Des agriculteurs du Val-d'Ille-Aubigné, Rennes Métropole et Liffré Cormier travaillent actuellement sur la question du regroupement du parcellaire agricole autour du siège d'exploitation. Economies de carburant, de temps pour l'agriculteur : le regroupement parcellaire vise aussi à améliorer l'accessibilité des parcelles au pâturage. Dans le cadre du contrat territorial 2020-2025 des bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume, la communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné, Liffré Cormier et Rennes métropole soutiennent financièrement ces actions. Sur le Val-d'Ille-Aubigné, les communes de La Mézière, Vignoc, Saint-Symphorien, Montreuil-le-Gast, Saint-Gondran, et Langouet ont entamé les réflexions.

**Mobilités** La communauté de communes du Val d'Ille Aubigné (CCVIA) a lancé en décembre dernier son service de vélopartage Via Vélo sur trois communes du territoire, La Mézière, Melesse et Saint-Aubin-d'Aubigné. Avec l'aide financière de l'Ademe, l'expérimentation est lancée pour un an. Le service d'emprunt de vélo est accessible en téléchargeant l'application Via Vélo ou sur le site [viavelo.ecovelo.mobi](http://viavelo.ecovelo.mobi) La location est gratuite la première heure, puis facturée 1 €/h. L'utilisateur peut emprunter un vélo et le restituer dans l'une des six stations VIA Vélo sur la communauté de communes.

**Mobilités** Plusieurs écoles du territoire participent au programme national " Savoir rouler à Vélo". La formation de dix heures, sur temps scolaire, est organisée par la CCVIA avec le secours de l'association Team Sprint Energy. La communauté de communes est un des tous premiers territoires à mettre en place ce programme en Ille-et-Vilaine, 18 écoles et 500 enfants bénéficiant déjà de l'animation, financée par l'Adème à hauteur de 70%.

La future voie pour les vélos permettra de longer cette zone très fréquentée.

**Mobilités** Le Département et Rennes Métropole lancent la création d'une piste cyclable sécurisée le long de la Route du meuble afin de relier La Mézière à La Chapelle-des-Fougeretz. Ces 6 kilomètres en site propre débiteraient au sud de La Mézière, au niveau du collège pour rejoindre la zone de Grand Quartier à Rennes. Les travaux sont programmés pour 2022. La CCVIA réfléchit à la possibilité de prolonger cette voie cyclable vers le bourg de Montreuil.

### FAITES MARQUER VOTRE VELO

Afin de lutter contre les vols de bicyclettes, les vélos vendus neufs par des commerçants doivent faire l'objet d'un marquage depuis le 1er janvier 2021. Cette obligation sera étendue aux vélos d'occasion vendus par des professionnels à partir du 1er juillet 2021. Un numéro unique sera inscrit dans une base de données répertoriant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires. A noter que l'association Transports Mobilités de Melesse réalise ce marquage pour un coût modique : [transports.mobilit@ gmail.com](mailto:transports.mobilit@ gmail.com)



## Montreuil sous la neige...



#LOblin



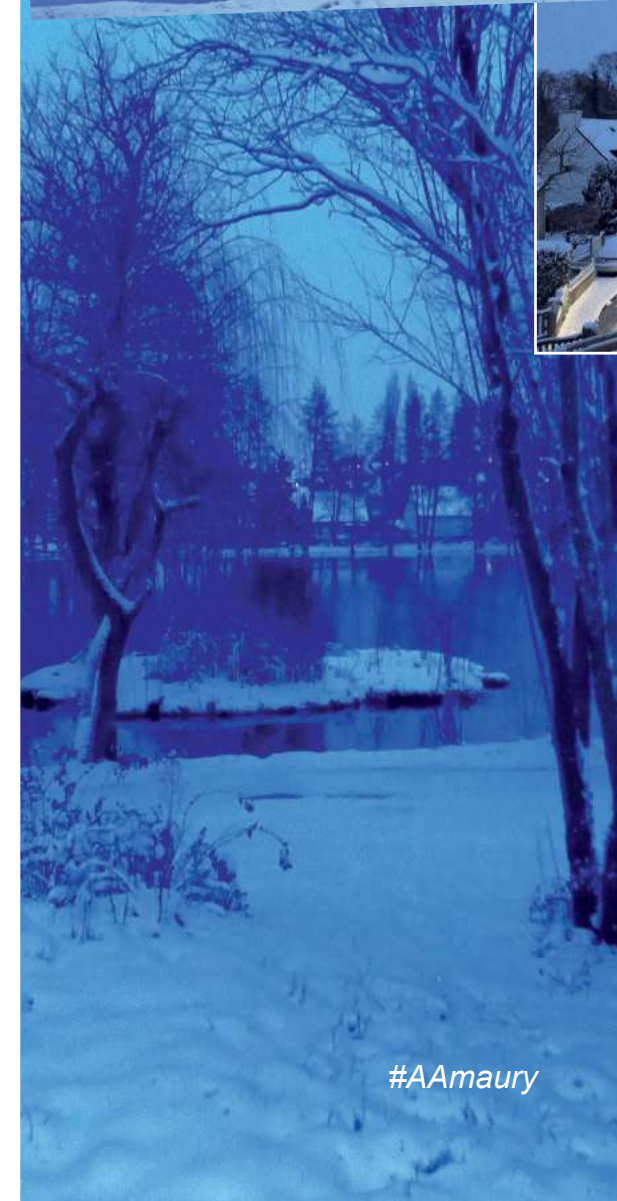
#CFerron



#JCDeulceux



#NHirbec



#AAmaury

*Merci aux nombreu.x.es Montreuillais.es ayant participé à notre défi photo. Au regard de l'engouement observé, nous reviendrons vers vous pour un "vrai" concours photo !*

*Ravis de l'effet aimant (au propre comme au figuré) de l'étang communal. Il a été bien souvent le premier réflexe de prises de vue sympa...*



#HSohier



### ALERTE : SUS A LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

**Les conditions météorologiques de cette mi-février vont déclencher, dès les prochains jours, les premières descentes massives de chenilles processionnaires du pin.**

Tout ramassage ou manipulation des chenilles est à proscrire sans équipement de protection adapté (masques, gants, lunettes) car le risque d'urtication sévère est majeur à ce stade de développement.

Il est actuellement trop tard pour entreprendre des mesures de lutte efficaces sur les chenilles dans leur phase de pleine mobilité. Le principe d'urgence le plus efficace consiste à utiliser un désherbeur thermique à gaz type chalumeau qui permet de neutraliser les chenilles au sol sans contact direct. Il est important de limiter et baliser les accès aux zones à risques et d'informer les enfants sur les dangers encourus.

Dans la mesure du possible, les chiens et les chats doivent être isolés des zones de circulation et d'enfouissement aux abords des pins. En effet, les atteintes chez les animaux domestiques peuvent être extrêmement graves voire fatales.

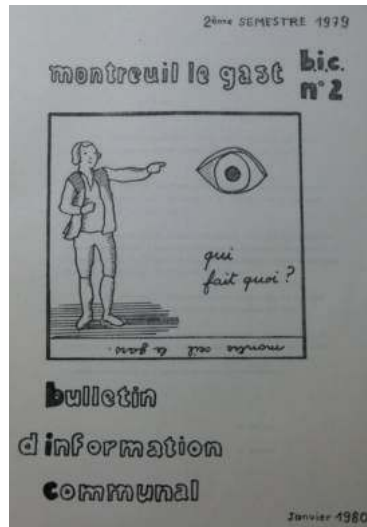
Sur le domaine public, il est recommandé d'éviter la promenade des animaux domestiques aux abords des pins sylvestres, des pins noirs d'Autriche, des pins maritimes, des pins laricio, et quelques fois des cèdres. En fonction de l'évolution des conditions météorologiques, ce phénomène dangereux peut durer jusque fin mars.

L'équipe de la FGDON reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Contact :**  
FGDON35 ; 02 23 48 26 32

### A LA LECTURE DU BULLETIN MUNICIPAL... C'ETAIT EN JANVIER 1980

*En janvier 1980 sortait le n°2 du Bulletin d'information Communal. La réalisation technique était alors réalisée par le secrétaire de mairie - instituteur, Marcel Nérambourg, aidé de son épouse Michèle....*



*A la lecture de ce 2e numéro, on apprend que la municipalité a décidé d'appliquer la procédure d'expropriation pour l'acquisition de terrain nécessaire à la construction du chemin des Linières. Le conseil municipal déplore par ailleurs la décision du département de ne pas poursuivre les travaux d'aménagements de la RD82 jusqu'au bourg de Montreuil.*

*En terme d'urbanisme, les choses avancent : 9 lots sur 10 du lotissement communal du Clos du Bourg sont vendus (rue des Camélias actuelle), la société Guy envisage un lotissement de 25 lots environ sur le site de l'ancien terrain des sports, le lotissement de la Peupleraie est en cours de viabilisation sur la route de Montgerval.*

*Dans ce même bulletin, on apprend également que "la bibliothèque municipale fonctionne depuis quelques semaines", à côté du secrétariat de mairie. Ouverte le mercredi après-midi et le dimanche matin, elle présente un choix de 900 livres, issus des collections personnelles ou de la Bibliothèque centrale de Rennes.*

### A NOTER

### ELEVAGE DE PORCS DES LE PREMIER PORC DETENU, DECLAREZ-VOUS !

Détenteur d'un porc ou de quelques porcs, vous devez vous enregistrer auprès de l'Etablissement de l'Elevage (EdE) de votre département et respecter les mesures sanitaires face au risque de peste porcine africaine. La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Sa progression chez les sangliers sauvages, chaque année plus nombreux, est responsable de sa diffusion en Europe de l'Est et du Sud-Est jusqu'en Allemagne. Elle a même fait un saut accidentel en Belgique de 2018 à 2020, et ce cas très probablement à la suite d'une contamination transportée par des humains.

Il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais entraîne de sévères pertes économiques. Un seul cas déclaré en France fermerait toutes les frontières aux exportations. L'avenir de la filière porcine française en dépend. Soyons tous vigilants !

Dès que vous détenez un porc (ou plus), réglementairement, vous devez vous déclarer auprès de l'Etablissement Départemental de l'Elevage (EdE)

Contact EdE de Bretagne 35 :  
Antenne d'Ille-et-Vilaine  
Rue Maurice Le Lannou  
CS 74223  
35042 RENNES Cedex  
Tél. 02.23.48.26.63  
ede.identification35@bretagne.chambagri.fr

## De la ferme à la scène Arnaud et les Bad News !

Quand il n'est pas autour de ses légumes à la ferme du Coucou, Arnaud Daligault se consacre à sa passion pour le Rock 'n Roll.

Avec sa compagne Céline, Arnaud est à l'origine du mini festival à la ferme début juillet. Cette année, l'association Stom'at est carrément partie sur 2 soirées de concerts, les 2 et 3 juillet prochain. Arnaud est également batteur au sein du groupe The Bad News aux côtés d'Antoine et Michel alias Me Bonz. Ils viennent de sortir leur 2e disque. Un nouvel album "mélant urgence rock, blues, arrangements garage, guitares acérées et rythmiques épurées", un savant mélange de garage 60's, punk rock et de blues. A la fois énergique et mélodique, c'est du Rock local, en circuit court.

L'album est enregistré, mixé et masterisé par Lo spider au swampland studio à Toulouse en mars 2019. Il est paru en janvier 2021 (coproduction Banana Juice - Poch records).

Album en téléchargement sur le site du groupe : <https://thebadnews-rennes.bandcamp.com/album/take-it-out>



### Appel aux bonnes volontés : on a besoin de bottes de paille !

Tous les ans, l'atelier Art Floral du FEP participe au fleurissement du bourg. Cette année, les bénévoles, assistés par les agents communaux, souhaitent une nouvelle décoration, champêtre.

Pour pouvoir réaliser cette campagne 2021, ils auraient besoin de bottes de paille : 26 petites bottes, 1 grand round-baller (taille normale) et 2 plus petits.

Vous avez ça ? N'hésitez pas à prendre contact avec l'accueil de la mairie.

*Eric Durand, élu délégué au fleurissement*



## ...le saviez vous ?

### PLUi : de nouvelles règles !

Le PLUi de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné approuvé le 25 février 2020 est entré en application le 11 mai.

### Construction d'un carport : quelles sont les règles ?

Un carport est non clos (au moins un des côtés est ouvert), il crée de l'emprise au sol mais pas de surface de plancher, ni de surface taxable sauf si elle crée une nouvelle place de stationnement.

Si vous envisagez d'installer un carport chez vous, il faut tout d'abord vous référer aux prescriptions du PLUi pour déterminer les règles d'implantation, la hauteur ou encore les matériaux de votre carport.

Concernant le type de déclaration à faire, il faut distinguer 2 situations :

- En zone urbaine :

- Si le carport est « autoportant » (il tient seul) : il est considéré comme une annexe et donc au-delà de 20 m<sup>2</sup>, il faut un permis de construire.

- S'il est accolé à la maison, n'est pas « autoportant » (il est accolé et tient grâce à la maison) : il est considéré comme une extension, il faut une déclaration préalable jusqu'à 40 m<sup>2</sup> et un permis de construire au-delà.

- En zone agricole/naturelle :

Il faut une déclaration préalable pour une superficie entre 5 et 20 m<sup>2</sup>, un permis de construire au-delà.

Carport non autoportant, considéré comme une extension



Carport autoportant, considéré comme une annexe





# VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

> 26 | 03

Journée Porte Ouverte\*  
16h30-18h30 |  
Ecole publique Arc-en-Ciel

Et encore...  
04 & 05 | 09 | 2021  
FETE DE LA ROSIERE

> 17 | 04

Journée Porte Ouverte\*  
à partir de 16h30 |  
Ecole Notre-Dame

> 2 & 3 | 07

CONCERTS ROCK' N ROLL\*  
Soirée  
Ferme du Coucou (Bel Air)

\*sous réserve de compatibilité avec  
les mesures sanitaires en cours

## Memento

### Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie mairie@montreuil-le-gast.fr	02 99 66 90 39
Médiathèque - rue des Bégonias	02 99 66 19 40
Accueil de loisirs / Augustin Espace Jeunes / Marion	06 86 22 96 62 06 78 31 44 77
Gendarmerie de Betton	17 ou 02 99 55 85 38
Pompiers de Melesse	18 ou 112 (portable)
FGDON35	02 23 48 26 32

### Informations santé :

Médecin / dentiste de garde 15  
Les gardes s'entendent du samedi 12h au lundi 8h  
(médecin) , les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et  
de 15h à 18h (dentiste)

#### Médecins :

Dr Nenez, rue des Noisetiers 02 99 66 96 25  
Dr Boulanger, Girald, Kergozou, Maison Médicale  
02 99 66 94 51

Pharmacie Siboni, rue de la Barbais 02 99 66 93 62

#### Dentistes :

Mme Lis, rue des Artisans 02 99 66 92 95  
Mme Dos Santos, rue des Artisans 02 99 66 92 95

#### Masseurs-Kinésithérapeutes :

Mme Lemoine, Mme Remars, Maison Médicale  
09 87 14 36 38

#### Infirmiers :

Mme Demarchelier, M. Llavori, Maison Médicale  
02 99 66 09 79

#### Orthoptiste :

M. David, Maison Médicale 09 87 39 49 39

#### Diététicienne :

Mme Bouffaré, Maison Médicale 07 85 28 34 66

#### Psychologue :

Mme Savigny, Maison Médicale 06 66 15 49 17

Taxi : Val' Taxi 06 87 56 13 03  
Alma Ambulances 06 88 45 99 98

### Informations sociales :

CDAS de St-Aubin d'Aubigné 02 99 02 37 77  
MDPH Rennes 08 10 01 19 19  
Infos sociales en ligne 08 10 20 35 35  
Conciliateur de justice : permanences dans les mairies de  
Melesse, La Mézière, St-Aubin d'Aubigné.

### Collecte des ordures ménagères

Smictom ValcoBreizh 02 99 68 03 15

**Jour de collecte (ordures ménagères / tri sélectif) :**  
**jeudi** (le jour suivant si jour férié avant le jeudi)

Attention pour les lieux dits : les hameaux situés sur  
la route de Melesse sont desservis le lundi (O.M.), le  
jeudi (tri sélectif).

Les sacs jaunes sont à prendre en mairie.

❗ **La collecte commence dès 6h du matin. Ne déposez vos sacs et bacs que la veille au soir au plus tôt. Trop de sacs déposés en cours de semaine sont retrouvés éparpillés dans les rues, les fossés...**

❗ **Attention : les cartons bruns (colis, emballage électroménagers, etc...) ne sont pas collectés et doivent être déposés en déchetterie...**

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mairie :	mardi	9h - 12h	14h - 18h
	mercredi		14 h- 18h
	jeudi	9h - 12h	15h - 18h
	vendredi	9h - 12h	14h - 18h
	samedi	9h - 12h	

Fermeture le samedi pendant les vacances scolaires

#### Médiathèque La Grange :

mardi	16h - 18h
mercredi	16 h- 18h
vendredi	16h - 18h
samedi	10h30 - 12h30

#### Déchetterie Melesse : horaires d'hiver :

lundi	14h - 17h
mardi	9h - 12h 14h - 17h
mercredi	9h - 12h 14 h- 17h
vendredi	9h - 12h 14h - 18h
samedi	9h - 12h 14h - 17h

Horaires d'été à partir du 1er avril : fermeture à 18h !